



**ASSOCIATION NATIONALE DES PUPILLES DE LA NATION
ORPHELINS DE GUERRE OU DU DEVOIR**

Affiliée à la Fédération MAGINOT sous le numéro de groupement 114

Président National : Monsieur André LECOQ – La Tourtonnière – Courménil – 61310 GOUFFERN en Auge
Tél : 02 33 35 62 31 – Mail : lecoq-andre@orange.fr – Site Internet : www.anpnogd.net

Madame MIRALLES, Patricia, Secrétaire d'Etat
Chargée des anciens Combattants, des victimes de guerre et de la Mémoire

Le 01 septembre 2022

Notre demande pour l'instauration d'un décret unique pour tous les pupilles de la Nation, vous a été transmise par Madame la première ministre, Elisabeth BORNE. Par ailleurs, lors de votre passage dans le département de l'HERAULT, vous avez rencontré la vice-Présidente de notre association, également Présidente de la délégation de L'HERAULT, Madame Françoise JACOB-PONT.

Je me permets de vous adresser cette lettre, résumant toutes nos démarches auprès des hautes autorités de l'Etat, depuis 2002, souhaitant que ces résumés vous permettent d'avoir un ensemble de données et d'informations, justifiant le pourquoi de notre « revendication » depuis 2002.

-Le décret n°2000-657 du 13 juillet 2000 instituant une mesure de réparation pour les orphelins dont le ou les parents ont été victimes de persécutions antisémites a été promulgué par le gouvernement de Monsieur JOSPIN, Lionel, Premier Ministre.

-Le décret n°2004-751 du 27 juillet 2004 instituant une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont le ou les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la deuxième guerre mondiale a été promulgué par le gouvernement de Monsieur RAFFARIN Jean-Pierre, Premier Ministre.

Notre Association Nationale des Pupilles de la Nation, Orphelins de Guerre ou du Devoir a été créée en 2002, avec le seul but d'obtenir une réparation similaire pour les orphelins dont le ou les parents ont combattu l'occupant du moment, clandestinement (maquis et autres), et reconnus officiellement « Morts pour la France ».

-Ces deux premiers décrets étaient l'avancée majeure d'une reconnaissance pour tous les enfants orphelins de guerre, quel que soit la ou les conditions de la mort du ou des parents au cours des grands conflits depuis 1914 -1918. La Loi n°2005-158 du 23 février 2005, portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des français rapatriés et des harkis, de Monsieur le Président Jacques CHIRAC est exécutée comme LOI de l'Etat. Au cours de son quinquennat présidentiel, Monsieur le Président Nicolas SARKOZY avait écrit au Président de notre association, lui affirmant qu'un décret était prêt à la signature sur son bureau. Madame la Secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire, Madame DARRIEUSSECQ a toujours refusé de nous écouter, de nous recevoir sous le prétexte que nous couterions TROP CHER, aux finances de l'Etat !

Siège de la Présidence :

André LECOQ – « la Tourtonnière » - COURMÉNIL – 61310 GOUFFERN EN AUGES – Tél. 02.33.35.62.31
N° Siret 479 358 954 00028 - N° Siren 479 358 954 – 00028

Madame la Secrétaire d'Etat, vous avez votre grand'mère qui a été reconnue pupille de la Nation et adoptée par l'Etat. Au sein de l'ONAC-VG, nous sommes divisés en catégories. Ceux qui ont droit à une reconnaissance et indemnisation et ceux qui n'ont rien. **POURQUOI ?** Où est la noble et belle devise de notre FRANCE : Liberté - Egalité – Fraternité !

Nous ne demandons pas l'aumône, mais une juste réparation du sacrifice de nos parents. Nous souhaitons et espérons de toutes nos forces une audience à votre ministère placé sous votre autorité et que vous prendrez la bonne mesure de notre revendication en promulguant un décret qui mettra fin à toutes nos demandes et qui nous permettra de nous recueillir sur les tombes de nos parents en leur disant :

« La France pour laquelle, vous vous êtes battu reconnaît votre sacrifice ».

Nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, à l'hommage de notre profond respect.

Pour le Président national, LECOQ, André
Chevalier de la Légion d'Honneur
Le premier vice-Président PARTY, Marc
45 rue des sapins
55320 DIEUE sur MEUSE
Site internet : anpnogd.fr



Siège de la Présidence :

André LECOQ – « la Tourtonnière » - COURMÉNIL – 61310 GOUFFERN EN AUGÉ – Tél. 02.33.35.62.31
N° Siret 479 358 954 00028 - N° Siren 479 358 954 – 00028